

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 28 MARS 2024 Délibération n° 27_28-03-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 22/03/2024 Lieu de la séance : LE TEMPLE-DE-BRETAGNE Date de la séance : 28/03/2024
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 26 Procurations : 9 Absent : 1 Nombre de votants : 35
Absents excusés ayant donné procuration à : M. GUILLARD pouvoir à C. TRAMIER N. FLAURAUD pouvoir à J. TATARD D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE A. FARCY pouvoir à C. SACHOT J. LERAY pouvoir à S. HALLIEN-LANIO M. MÉZARD pouvoir à R. NICOLEAU F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : S. PASCO Rapporteur : M. LEJEUNE
Absent excusé : A. JOGUET	

TARIFS ENFANCE JEUNESSE 2024
VEILLEES ET NITEES ACCUEIL DE LOISIRS ET SEJOURS

Chaque année, en complément des propositions d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), des séjours de 3 à 10 jours sont proposés aux enfants et aux jeunes de 6 à 17 ans. Les départs se font à partir de Saint-Etienne-de-Montluc ou de Malville.

Par ailleurs, d'autres activités ponctuelles peuvent être déployées sous le format de veillées ou nuitées, proposées aux enfants inscrits en ALSH et, en fonction des projets, ouvertes aux familles (parents, fratries).

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

➤ SEJOURS ENFANCE (6-12 ANS)

Tranches de QF	Tarif journée
0 - 350	11.60 €
351 - 500	14.33 €
501 - 600	15.00 €
601 - 700	16.60 €
701 - 800	20.00 €
801 - 930	21.80 €
931 - 1100	23.40 €
1101 - 1300	25.00 €
1301 et +	26.80 €

➤ SEJOURS JEUNESSE (10-17 ANS)

Tranches de QF	Tarif journée
0 - 350	12.60 €
351 - 500	14.40 €
501 - 600	16.20 €
601 - 700	18.00 €
701 - 800	21.60 €
801 - 930	23.40 €
931 - 1100	25.00 €
1101 - 1300	26.80 €
1301 et +	28.60 €

Pour les familles hors Communauté de communes Estuaire et Sillon, une majoration des tarifs de 10% sera appliquée.

➤ VEILLEES ET NUITEES ACCUEIL DE LOISIRS

En ce qui concerne les veillées, il est proposé que le coût soit applicable uniquement aux enfants inscrits à la structure. La gratuité est donc accordée aux parents accompagnateurs et aux éventuels frères et sœurs non-inscrits, en raison du caractère convivial et festif de ce temps fort.

De plus, un tarif dégressif est appliqué pour ces deux activités en fonction du nombre de participants dans la fratrie.

Tranches de QF		Nuitée			Veillée		
		1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant
0	300	3.14 €	2.83 €	2.51 €	2.04 €	1.84 €	1.63 €
301	500	3.53 €	3.18 €	2.83 €	2.30 €	2.07 €	1.84 €
501	700	3.92 €	3.53 €	3.14 €	2.55 €	2.30 €	2.04 €
701	900	4.32 €	3.88 €	3.45 €	2.81 €	2.53 €	2.24 €
901	1100	4.71 €	4.24 €	3.77 €	3.06 €	2.75 €	2.45 €
1101	1300	5.10 €	4.59 €	4.08 €	3.32 €	2.98 €	2.65 €
1301	1500	5.49 €	4.94 €	4.39 €	3.57 €	3.21 €	2.86 €
1501	1800	5.89 €	5.30 €	4.71 €	3.83 €	3.44 €	3.06 €
1801	+ ∞	6.28 €	5.65 €	5.02 €	4.08 €	3.67 €	3.26 €

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'APPROUVER les tarifs des séjours, veillées et nuitées comme énoncés ci-dessus
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 29 mars 2024

Sandrine PASCO
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

05 AVR 2024

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

05 AVR 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU